



ASSOCIATION L'ANTRE PARENTHÈSE

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

ARTICLE 1 : CERTIFICAT MÉDICAL

Le membre adhérent atteste disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an et si possible en lien avec la pratique du Crosstraining, de la Boxe, et du Self-Défense et/ou du Sport urbain.

Il est fortement recommandé aux membres adhérents de faire contrôler leur état de santé régulièrement. Un certificat médical pourra être exigé chaque année lors du renouvellement de la cotisation.

ARTICLE 2 : LA COTISATION

La cotisation doit être réglée si possible avant le début du premier entraînement.
En cash, par virement bancaire ou par TWINT.

La cotisation n'est pas remboursable (sauf cas exceptionnel).

En cas de circonstance exceptionnelles impliquant une incapacité de pratiquer une activité sportive et sur présentation d'un certificat médical l'abonnement sera suspendu durant la période indiquée sur le certificat.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION D'UN-E MINEUR-E

Pour être validée, l'inscription d'un-e mineur-e doit avoir l'autorisation de son représentant-e légal-e matérialisée par sa signature sur le bulletin d'inscription.

Il en va de même pour la participation aux compétitions éventuelles et aux stages techniques durant la saison.



ASSOCIATION L'ANTRE PARENTHÈSE

Règlement intérieur

Nous vous rappelons que les entraîneurs sont présents pour vous aider à progresser, éviter les blessures et vous permettre d'atteindre vos objectifs sportifs personnels. Leur rôle n'est donc pas de faire la police pendant les cours. Une attitude respectueuse est attendue par tout le monde et en tout temps.

ARTICLE 1 : USAGE DES LOCAUX

Les membres adhérents sont tenus de respecter l'hygiène des locaux de l'AP Boxing Club, comprenant les communs (accueil, cuisine, vestiaire casiers et douches), les espaces de sport et les espaces bureaux. Le placement d'une serviette personnelle est recommandé pour l'utilisation de certains appareils.

Les membres adhérents sont tenus de respecter l'ensemble du matériel mis à disposition y compris les casiers. Toute détérioration ou dégradation des locaux et/ou du matériel engage la responsabilité de leur(s) auteur(s) et sera à leur(s) charge(s) ou à celle de leur(s) représentant(s) légal-aux.

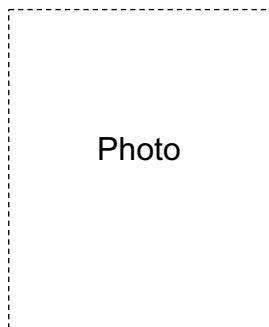
ARTICLE 2 : BON DÉROULEMENT DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT

Les membres adhérents sont tenus de respecter les horaires d'entraînement.

Les membres adhérents sont tenus d'avoir une tenue adéquate pour pratiquer le sport en salle ou en extérieur en fonction du type d'entraînement et de la saison. En salle, les chaussures à semelle noires ne sont pas autorisées.

Les membres adhérents s'obligent expressément à une pratique raisonnée pour chaque activité, respectueuse des règles de sécurité préconisées en la matière.

Les membres adhérents s'engagent à respecter les directives des coachs et ce afin d'éviter les risques de blessures. Seuls les entraîneurs et les personnes autorisées par ses derniers sont autorisées à donner des conseils concernant l'entraînement.



ASSOCIATION L'ANTRE PARENTHÈSE

Bulletin d'inscription

<p>5 pers/max 1 cours : 30chf/1h 10 cours : 270chf</p> <p>ADULTE (+18 ans) <input type="checkbox"/></p>	<p>8 pers/max 1 cours 20chf/1h 10 cours : 180chf</p> <p>ENFANT (-15 ans) <input type="checkbox"/></p>	<p>1 cours : 100chf/1h 10 cours : 900chf</p> <p>INDIVIDUEL (+18 ans) <input type="checkbox"/></p>
<p>5 pers/max 1 cours : 25chf/1h 10 cours : 225chf</p> <p>ETUDIANT <input type="checkbox"/></p>		<p>1 cours : 80chf/1h 10 cours : 720chf</p> <p>INDIVIDUEL (Étudiant) <input type="checkbox"/></p>

	Personne inscrite	Représentant légal
Nom/Prénom		
Date de naissance		
Nationalité		
Téléphone		
E-mail		
Adresse		
Code postal / ville		
Adresse (facturation)		

Je donne mon accord pour être photographié ou filmé : oui non

En cas d'empêchement, avertir 24 heures à l'avance, sinon la séance sera facturée.

Je certifie avoir pris connaissances et accepter les conditions générales liées au fonctionnement de l'AP Boxing Club, la procédure d'inscription & Règlement intérieur.

Genève, le :

Signature :

Représentant légal :

AP Boxing Club
Rue de Frémis 37
1241 Puplinge

Lamine Cissé
+41 (0)78 631 41 78
lamine.cisse@antre-parenthese.ch